



Ministry of
Education

Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers

Du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

N° division scolaire 1425100

Pour l'exercice clos le 31 août 2012

Surintendant des affaires et trésorier - Ronald Ajavon

Auditeur - Deloitte & Touche, s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
31 août 2012

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers.....	7-20
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus	A-1 et A-2
Annexe B : Informations supplémentaires pour les charges	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles	C
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie.....	D et E

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

La direction du conseil scolaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte & Touche, s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :

Président

Directeur de l'éducation

Surintendant des affaires et trésorier

Le 14 décembre 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2012 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

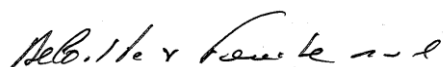
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 au 31 août 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 14 décembre 2012

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État de la situation financière
au 31 août 2012

	2012	2011
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	3 112 576	259 516
Placements temporaires (note 5)	172 594	170 785
Débiteurs (note 9)	2 490 413	1 811 042
Total des actifs financiers	5 775 583	2 241 343
Passifs		
Emprunt temporaire (note 4)	160 932	503 934
Créditeurs et charges à payer (note 10)	3 425 704	1 715 670
Dette à long terme (note 11)	1 032 233	995 933
Avantages sociaux futurs (note 7)	383 900	284 800
Revenus reportés (note 12)	2 598 246	60 474
Total des passifs	7 601 015	3 560 811
Dette nette	(1 825 432)	(1 319 468)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	54 641 899	43 144 502
Charges payées d'avance	336 647	102 634
Total des actifs non financiers	54 978 546	43 247 136
Excédent accumulé (note 15)	53 153 114	41 927 668

Obligations contractuelles et engagements (note 18)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Approuvé par le Conseil

_____ Président

_____ Secrétaire-trésorier

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012	2012	2011
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus	(note 16)		
Paiements de transfert	28 425 815	43 172 527	30 555 545
Frais de scolarité et frais afférents	206 594	192 158	211 506
Fonds générés par les écoles	397 838	330 623	327 824
Services complémentaires (note 13)	227 540	147 304	205 588
Services externes (note 14)	278 316	210 453	341 012
Autres	115 310	582 793	498 145
Total des revenus (annexe A)	29 651 413	44 635 858	32 139 620
Charges (note 6)			
Gouvernance	422 142	415 925	466 024
Administration	1 624 908	1 891 915	1 602 772
Enseignement	18 181 897	20 603 287	18 521 300
Opérations et entretien	4 321 349	4 960 113	3 968 198
Transport	3 775 052	3 381 805	3 005 959
Frais de scolarité et frais afférents	45 632	58 874	67 421
Fonds générés par les écoles	393 904	297 572	348 901
Services complémentaires (note 13)	1 456 786	1 456 030	772 692
Services externes (note 14)	211 588	232 203	344 086
Autres	28 000	112 688	130 336
Total des charges (annexe B)	30 461 258	33 410 412	29 227 689
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(809 845)	11 225 446	2 911 931
Excédent accumulé, début de l'exercice	41 927 668	41 927 668	39 015 737
Excédent accumulé, fin de l'exercice	41 117 823	53 153 114	41 927 668

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012 Budget	2012 Réal	2011 Réal
	\$	\$	\$
	(note 16)		
(Dette nette) actifs financiers nets, début de l'exercice	(1 319 468)	(1 319 468)	539 333
Variations au cours de l'exercice			
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(809 845)	11 225 446	2 911 931
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(100 988)	(13 534 222)	(6 392 589)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	6 500
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	38 606	(6 500)
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	1 251 823	1 998 219	1 648 691
Augmentation des charges payées d'avance	-	(234 013)	(26 834)
Variation de la dette nette	340 990	(505 964)	(1 858 801)
Dette nette, fin de l'exercice	(978 478)	(1 825 432)	(1 319 468)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012	2011
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	11 225 446	2 911 931
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice (annexe D)	2 036 825	1 642 191
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	2 290 528	259 880
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	15 552 799	4 814 002
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations corporelles	(12 168 277)	(6 392 589)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	6 500
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(12 168 277)	(6 386 089)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements	(1 809)	-
Produit de la vente de placements temporaires	-	5 452
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 809)	5 452
Activités de financement		
Diminution de l'emprunt temporaire	(343 002)	-
Émission de la dette à long terme	382 724	259 412
Remboursement de la dette à long terme	(569 375)	(399 442)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(529 653)	(140 030)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	2 853 060	(1 706 665)
Encaisse, début de l'exercice	259 516	1 966 181
Encaisse, fin de l'exercice	3 112 576	259 516

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil opère sous l'autorité de "The Education Act, 1995" de la Saskatchewan en tant que société sous le nom "Conseil des écoles fransaskoises No. 310" (le "Conseil") et opère sous le nom "Conseil des écoles fransaskoises". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est financé majoritairement par des paiements de transferts du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Modifications de méthodes comptables futures

Modifications des dispositions transitoires du chapitre SP 3450, « Instruments financiers »

En mars 2012, le CCSP a approuvé les modifications des dispositions transitoires du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ces modifications s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1er avril 2012. Le Conseil évalue présentement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

3. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ("CCSP") de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les principales conventions comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent tous les actifs, passifs, revenus et charges du Conseil, notamment pour l'administration du Conseil lui-même et des écoles dont il est responsable.

b) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice reconnaît les revenus quand ils sont gagnés et mesurables et les charges quand elles sont encourues et mesurables par la réception des biens ou services et la création de l'obligation légales de payer. Les charges inclus aussi l'amortissement des immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

3. Méthodes comptables (suite)

c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 383 900 \$ (284 800 \$ en 2011) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées par les actuaires.
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement de 1 998 219 \$ (1 648 691 \$ en 2011) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faite par la direction.
- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaire. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Tandis que les meilleures estimations sont utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures au cours du prochain exercice pourraient exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme. Sauf sur indication contraire, le Conseil n'est pas exposé de façon significative aux risques d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers qui pourraient avoir un impact sur le montant, le moment et la certitude des flux de trésorerie futurs. Le Conseil est exposé au risque de crédit pour l'encaissement des débiteurs. Par contre, la majorité des débiteurs provient de la province et du gouvernement fédéral, ce qui minimise le risque de crédit.

e) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

Les placements temporaires comprennent les placements liquides détenus pour obtenir un rendement temporaire avec des échéances entre 3 mois et un an. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

3. Méthodes comptables (suite)

f) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles ont une durée de vie économique au delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, les autobus scolaires, les autres véhicules, les meubles et équipements, les équipements informatiques et logiciels, les équipements audiovisuels, les immobilisations corporelles louées et les constructions en cours. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et inclus tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules - passagers	5 ans
Meubles et équipements	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs qui ont une importance historique ou culturelle tel que les oeuvres d'art, monuments et autres artefacts culturels, ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles puisqu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs qui se rattachent à ces biens.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tel que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

g) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produit avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Les emprunts à court terme comprennent les découverts bancaires et l'emprunt bancaire avec une échéance de 1 an ou moins et ont été engagés pour financer les charges de fonctionnement selon les provisions de "*The Education Act, 1995*".

Les crédateurs et charges à payer comprennent les crédateurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

3. Méthodes comptables (suite)

g) Passifs (suite)

Les dettes à long terme comprennent les emprunts pour immobilisations et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "*The Education Act, 1995*". Ces dettes incluent également les contrats de location-acquisition lorsque le bailleur cède au Conseil pratiquement tous les avantages et les risques inhérents sans nécessairement transférer le droit de propriété. Le montant du contrat de location-acquisition comptabilisé au début du bail est la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail moins la portion qui représente les frais accessoires.

Les avantages sociaux futurs comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariales, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuarielles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés comprennent les revenus reçus conformément aux lois, règlements, ou à une entente et ne peuvent être utilisés que pour des fins spécifiques. Le revenu est constaté dans l'exercice au cours duquel il est utilisé pour les fins spécifiques.

h) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Conformément avec les normes prescrites par le CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charge lorsqu'elles sont dues.

i) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus reportés représentent les revenus reçus conformément aux lois, règlements, ou à une entente et ne peuvent être utilisés que pour des fins spécifiques. Les revenus affectés sont comptabilisés comme revenus reportés au départ et sont constatés comme revenus au cours de l'exercice dans lequel ils sont utilisés pour financer les immobilisations corporelles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

3. Méthodes comptables (suite)

i) Constatation des revenus (suite)

Les paiements de transfert représentent la principale source de revenus du Conseil. Les paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés, les critères d'admissibilité sont satisfaits et les montants peuvent être estimés raisonnablement. Les paiements de transfert affectés sont constatés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés. Les paiements de transfert provinciaux pour le fonctionnement sont constatés sur une base de 12 mois avec 1/12 des transferts reconnus à chaque mois. Les paiements de transfert pour les immobilisations corporelles sont comptabilisés lorsque les montants sont gagnés et peuvent être mesurés. Les paiements de transfert affectés reçus et non gagnés sont comptabilisés à titre de revenus reportés. Les frais de scolarité et autres revenus sont constatés lorsque les services sont livrés.

4. Emprunt temporaire

L'emprunt temporaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 2 500 000 \$ au taux préférentiel plus 1%. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Le solde au 31 août 2012 est nul (503 934 \$ au 31 août 2011).

L'emprunt temporaire se compose également d'une avance de fonds du propriétaire d'un des bâtiments loués. Le propriétaire avancera une somme de 500 000 \$ qui sera convertie en dette à long terme dans le prochain exercice. La dette qui portera un taux de 4,471%, sera remboursable par versement mensuel de 9 315 \$ jusqu'en septembre 2017. Le Conseil peut rembourser le solde en tout temps. Le solde au 31 août 2012 est de 160 932\$ (nul au 31 août 2011).

5. Placements temporaires

Les placements temporaires se composent de dépôts à terme portant des taux d'intérêts entre 1,0% et 1,5% échéant entre le 29 décembre 2012 et le 18 janvier 2013. Étant donné les échéances à court terme de ces placements, la juste valeur est semblable au coût.

6. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$ (note 16)	\$	\$
Gouvernance	-	415 925	-	-	422 142	415 925	466 024
Administration	1 288 413	586 915	-	16 587	1 624 908	1 891 915	1 602 772
Enseignement	16 648 738	3 418 247	-	536 302	18 181 897	20 603 287	18 521 300
Opération et entretien	1 407 138	2 184 192	-	1 368 783	4 321 349	4 960 113	3 968 198
Transport	191 215	3 114 043	-	76 547	3 775 052	3 381 805	3 005 959
Frais de scolarité et frais afférents	-	58 874	-	-	45 632	58 874	67 421
Fonds générés par les écoles	-	297 572	-	-	393 904	297 572	348 901
Services complémentaires	1 143 721	312 309	-	-	1 456 786	1 456 030	772 692
Services externes	232 203	-	-	-	211 588	232 203	344 086
Autres	-	68 259	44 429	-	28 000	112 688	130 336
TOTAL	20 911 428	10 456 336	44 429	1 998 219	30 461 258	33 410 412	29 227 689

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

7. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariales, de cessation d'emploi, de retraite, et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en 2012 et la prochaine aura lieu en 2015.

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit:

Date de l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité	31 août 2012	31 août 2011
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'augmentation salariales	3,25%	3,3%
Taux d'actualisation	2,70%	3,40%
Taux d'inflation	2,25%	2,50%
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	15 ans	15 ans

Obligation pour les avantages sociaux futurs	2012	2011
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	284 800	253 400
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	38 700	38 300
Charge d'intérêts	10 800	10 300
Prestations versées	(9 400)	(10 000)
Pertes actuarielles	59 000	2 500
Modifications aux régimes	-	(9 700)
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	383 900	284 800

Charge pour les avantages sociaux futurs	2012	2011
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	38 700	38 300
Amortissement des pertes actuarielles nettes	800	1 400
Coût des avantages sociaux futurs	39 500	39 700
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	10 800	10 300
Charge totale des avantages sociaux futurs	50 300	50 000

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

8. Régimes de retraite

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multientreprises sont comme suit:

a) “Saskatchewan Teachers’ Retirement Plan (STRP)” et “Saskatchewan Teachers’ Superannuation Plan (STSP)”

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l’ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L’obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n’incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L’actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeurent celle du “Saskatchewan Teachers’ Federation” pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2012		2011	
	STRP	STSP	TOTAL	TOTAL
Nombre d’employés actifs du Conseil	307	18	325	260
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	7,8% - 10%	6,05% - 7,85%		7% - 10% / 6,05% - 7,85%
Contribution des employés pour l’exercice	1 050 476	47 014	1 097 490	812 636 \$

b) “Municipal Employees’ Pension Plan (MEPP)”

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l’ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le “Municipal Employees’ Pension Commission”.

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d’évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s’il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéficiaires.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d’offrir les bénéfices aux employés d’un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l’actif ou le passif net au titre du régime de retraite n’est pas constaté dans ces états financiers. Selon les exigences du CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu’elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

8. Régimes de retraite (suite)

b) "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)" (suite)

Les détails du MEPP sont comme suit:

	2012	2011
Nombre d'employés actifs	150	147
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	7,40%	7,40%
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	7,40%	7,40%
Contributions des employés pour l'exercice	364 781 \$	297 357 \$
Contributions du Conseil pour l'exercice	364 781 \$	297 357 \$
Date de l'évaluation actuarielle	<u>31 décembre 2011</u>	<u>31 décembre 2010</u>
	\$	\$
Actifs du régime	22 651 000	23 999 000
Passifs du régime	25 337 000	28 471 000
Déficit du régime	(2 686 000)	(4 472 000)

9. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit:

	2012			2011		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	1 113 148	-	1 113 148	644 004	-	644 004
Autres débiteurs	1 387 372	10 107	1 377 265	1 167 038	-	1 167 038
Total des débiteurs	2 500 520	10 107	2 490 413	1 811 042	-	1 811 042

10. Crédoiteurs et charges à payer

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	787	480 009
Fournisseurs	3 345 417	1 156 299
Autres charges à payer	79 500	79 362
Total des crédoiteurs et charges à payer	3 425 704	1 715 670

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

11. Dette à long terme

Les détails de la dette sont comme suit:

	2012	2011
	\$	\$
Locations-acquisitions, 6,52% - 6,72%, échéant entre janvier 2013 et août 2014, remboursables par versements annuels de 343 587 \$ incluant les intérêts, garanties par du matériel informatique	499 765	757 039
Emprunt, 4,25%, échéant en décembre 2015, remboursable par versements mensuels de 4 578 \$ plus les intérêts, garanti par des autobus scolaires	183 764	238 894
Emprunt, 3,89%, échéant en février 2017, remboursable par versements mensuels de 7 029 \$ incluant les intérêts	348 704	-
Total de la dette à long terme	1 032 233	995 933

Les versements de capital requis au cours des 5 prochains exercices sont comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	Total
	\$	\$	\$	\$
2013	72 104	321 631	54 938	448 673
2014	74 960	121 221	54 938	251 119
2015	77 928	56 913	54 938	189 779
2016	81 014	-	18 950	99 964
2017	42 698	-	-	42 698
Total	348 704	499 765	183 764	1 032 233

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$
Capital	34 020	480 225	55 130	569 375	399 442
Intérêts	8 156	33 930	2 343	44 429	98 048
Total	42 176	514 155	57 473	613 804	497 490

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

12. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2011	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2012
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Paiements de transfert du Ministère de l'Éducation	60 474	15 084 202	(12 585 437)	2 559 239
Autres revenus pour les immobilisations corporelles	-	160 932	(160 932)	-
Total des revenus reportés pour les immobilisations corporelles	60 474	15 245 134	(12 746 369)	2 559 239
Autres revenus reportés				
Remboursement de la dette par le Ministère	-	35 147	-	35 147
Don Haïti	-	3 860	-	3 860
Total des revenus reportés	60 474	15 284 141	(12 746 369)	2 598 246

13. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage M à 12 mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Les services complémentaires comprennent les programmes de pré-maternelle et les communications et agent de liaison communautaire. Les autres programmes comprennent l'animation culturelle et le pensionnat.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil en 2012:

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Liaison communautaire et interagence	Autres programmes	2012	2011
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Frais et autres revenus	28 107	-	119 197	147 304	205 588
Charges					
Salaires et avantages sociaux	41 748	169 793	595 527	807 068	506 184
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	275 366	-	61 284	336 650	9 276
Fournitures et services	53 213	898	132 432	186 543	94 421
Meubles et équipements non capitalisables	-	-	-	-	4 254
Opération des bâtiments	-	-	32 212	32 212	34 837
Communications	-	23 461	14 413	37 874	51 706
Déplacements	7 182	9 907	2 659	19 748	21 994
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	3 544	1 967	28 797	34 308	44 348
Charges reliées aux étudiants	-	-	1 627	1 627	3 847
Services contractuels pour le transport et allocations	-	-	-	-	1 825
Total des charges	381 053	206 026	868 951	1 456 030	772 692
Excédent des charges sur les revenus	(352 946)	(206 026)	(749 754)	(1 308 726)	(567 104)

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

14. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil en 2012:

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Autres programmes	2012	2011
	\$	\$	\$
Revenus			
Paiements de transfert pour le fonctionnement	-	-	23 229
Frais et autres	210 453	210 453	317 783
Total des revenus	210 453	210 453	341 012
Charges			
Salaires et avantages sociaux	232 203	232 203	338 918
Opération des bâtiments	-	-	5 168
Total des charges	232 203	232 203	344 086
Excédent des charges sur les revenus	(21 750)	(21 750)	(3 074)

15. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé ont été affectées à des fins spécifiques telles que les fonds générés par les écoles et les réserves. Les montants affectés sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

15. Excédent accumulé (suite)

Les détails des excédents accumulés sont comme suit:

	2012	2011
	\$	\$
Investis dans les immobilisations corporelles		
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	54 641 899	43 144 502
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	1 032 233	995 933
Moins: Emprunt bancaire pour immobilisations corporelles	160 932	-
	53 448 734	42 148 569
Affecté à l'interne		
Immobilisations corporelles		
Montant à être financé par la dette à long terme	(1 484)	(249 697)
Fonctionnement		
Montant financé par la dette à long terme à l'avance	11 965	-
Paielement de transfert pour remboursement de la dette	509 635	-
	520 116	(249 697)
Autres		
Fonds générés par les écoles	132 965	99 962
Fonds de bourses d'études	20 000	20 000
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	20 202	20 202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Monseigneur de Laval	83 439	128 553
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-de-Vertus	51 446	51 446
Réserves	250 000	159 667
	558 052	479 830
Non affecté	(1 373 788)	(451 034)
Total de l'excédent accumulé, fin de l'exercice	53 153 114	41 927 668

16. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 21 juin 2011 et ce dernier n'a pas eu l'approbation du Ministère de l'Éducation.

Les prévisions budgétaires ne sont pas auditées.

17. Apparentés

Ces états financiers incluent des transactions avec des apparentés. Le Conseil est apparenté avec tous les ministères, agences, conseils, conseils scolaires, autorités sanitaires, collèges et sociétés de la couronne sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est aussi lié à des sociétés qui ne sont pas des sociétés de la couronne mais dont le gouvernement a un contrôle conjoint ou une influence notable. Le Conseil est aussi lié à des organismes non gouvernementaux par son intérêt économique dans ces dernières.

a) Opérations entre apparentés

Ces opérations entre apparentés ont été effectuées dans le cours normal des activités. Les montants à payer et à recevoir et les montants enregistrés pour ces opérations sont inclus dans les états financiers et dans les tableaux ci-après. Elles sont inscrites à la valeur d'échange qui correspond à la valeur marchande des taux facturés par ces organismes et sont réglés avec des conditions standards.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

17. Apparentés (suite)

a) Opérations entre apparentés (suite)

	2012	2011
	\$	\$
Revenus		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	43 590 551	28 610 224
Charges		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	35	-
Saskatchewan Power Corporation	329 340	245 217
SaskEnergy Incorporated	279 555	345 278
Saskatchewan Government Insurance	11 650	8 422
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	263 821	258 505
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	156 462	71 724
Saskatchewan Transportation Company	295	129
Service Corporation of Saskatchewan	-	2 115
Technical Safety Authority	1 956	1 420
	1 043 114	932 810
Débiteurs		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	1 223 289	654 059
Charges payées d'avance		
Saskatchewan Government Insurance	5 364	4 178
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	108 586	36 811
	113 950	40 989
Créditeurs et charges à payer		
Saskatchewan Government Insurance	584	-
Saskatchewan Power Corporation	40 201	29 161
SaskEnergy Incorporated	-	4 573
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	11 606	-
Regina Public School Board	-	43 955
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	22 417	18 386
	74 808	96 075
Revenus reportés		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	2 594 386	60 474

Le Conseil débourse également la taxe de vente provinciale au Ministère des finances de la Saskatchewan sur ses achats de biens taxables et sur les ventes à ses clients qui sont considérées taxables. Les taxes déboursées sont incluses dans les charges.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2012

17. Apparentés (suite)

b) Paiements de transfert du Ministère de l'Éducation

Le Ministère de l'Éducation a approuvé des paiements de transfert au Conseil pour des immobilisations corporelles au montant de 2 705 305 \$ pour des projets non débutés ou à être complétés. Les paiements de transfert pour les immobilisations corporelles qui n'ont pas encore été inscrits dans les états financiers sont comme suit :

	\$
Engagements du Ministère de l'Éducation au 31 août 2012	2,705,305
Moins: Portion constatée dans les états financiers	180,553
Portion non constatée des paiements de transfert	2,524,752

En mars 2011, le CCSP a émis une version révisée du chapitre SP 3410 Paiements de transfert. Ce chapitre, qui donne des directives sur la façon de constater les paiements de transfert, entrera en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 1^{er} avril 2012 et aura possiblement des impacts sur le traitement comptable de ces paiements de transfert au Conseil. Le Conseil en est à évaluer l'impact de cette version révisée du chapitre.

18. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements du Conseil sont comme suit :

- Des contrats de construction et/ou rénovations ont été accordés dans 5 écoles pour un total de 17 270 120 \$ sur lesquels il reste pour 6 000 851 \$ de travaux à effectuer. Ces travaux seront effectués au cours du prochain exercice.
- Les contrats de location-exploitation et les immobilisations corporelles louées sont comme suit:

	Location-exploitation				Immobilisations corporelles louées
	Bureaux, écoles	Photocopieurs	Autres	Total exploitation	Ordinateurs
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements minimums exigibles					
2013	546 951	44 072	7 222	598 245	343 948
2014	248 867	-	1 805	250 672	130 603
2015	241 548	-	-	241 548	59 484
2016	267 622	-	-	267 622	-
2017	269 992	-	-	269 992	-
Par la suite	22 499	-	-	22 499	-
Intérêts et frais accessoires	1 597 479	44 072	9 027	1 650 578	534 035
	-	-	-	-	(34 270)
Obligations liées aux locations	1 597 479	44 072	9 027	1 650 578	499 765

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012 Budget	2012 Réal	2011 Réal
	\$ (note 16)	\$	\$
Paiements de transfert			
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Fonctionnement M à 12	26 024 371	27 069 439	22 125 500
Autres transferts	-	1 088 817	-
Total des paiements de transfert du Ministère	26 024 371	28 158 256	22 125 500
Autres paiements de transfert provinciaux	-	-	2 200 000
Paiements de transfert fédéraux	2 401 444	2 200 489	30 804
Autres paiements de transfert	-	228 345	525 800
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	28 425 815	30 587 090	24 882 104
Ministère de l'éducation	-	12 585 437	5 547 005
Autres paiements de transfert provinciaux	-	-	126 436
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	-	12 585 437	5 673 441
Total des paiements de transfert	28 425 815	43 172 527	30 555 545
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	206 594	167 566	207 342
Particuliers et autres	-	23 742	4 164
Total des frais de scolarité	206 594	191 308	211 506
Frais pour le transport	-	650	-
Autres frais afférents	-	200	-
Total des frais de scolarité et frais afférents	206 594	192 158	211 506
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités du curriculum			
Frais de scolarité	-	43 003	16 060
Autres	-	72	-
Total des frais pour activités du curriculum	-	43 075	16 060
Frais pour activités hors curriculum			
Ventes commerciales - sans TPS	-	7 682	53 996
Levées de fonds	397 838	19 600	257 768
Autres	-	260 266	-
Total des frais pour activités hors curriculum	397 838	287 548	311 764
Total des fonds générés par les écoles	397 838	330 623	327 824

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012	2012	2011
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
	(note 16)		
Services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Frais de scolarité et frais afférents	102 540	58 071	20 880
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-
Autres revenus	125 000	89 233	184 708
Total des revenus de services complémentaires	227 540	147 304	205 588
Services externes			
Transferts de fonctionnement			
Transferts du Ministère de l'Éducation			
Transferts de base	277 316	-	-
Autres transferts	-	-	23 229
Total des transferts de fonctionnement	277 316	-	23 229
Frais et autres revenus			
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	6 500
Autres revenus	1 000	210 453	311 283
Total des frais et autres revenus	1 000	210 453	317 783
Total des revenus de services externes	278 316	210 453	341 012
Autres revenus			
Ventes et locations	-	63 031	91 177
Placements	-	36 284	11 720
Autres	115 310	483 478	395 248
Total des autres revenus	115 310	582 793	498 145
Total des revenus pour l'exercice	29 651 413	44 635 858	32 139 620

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
	\$ (note 16)	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	135 000	251 363	210 544
Conférences pour les membres du Conseil	80 000	25 212	44 446
Conseils d'école	38 292	41 610	42 958
Conférences pour les conseils d'école	10 000	33 562	40 775
Élections	3 850	13 551	20 449
Autres	155 000	50 627	106 852
Total des charges pour la gouvernance	422 142	415 925	466 024
Administration			
Salaires	1 293 114	1 093 344	890 826
Avantages sociaux	179 894	195 069	158 786
Fournitures et services	106 400	373 553	289 616
Meubles et équipements non capitalisables	15 500	10 823	7 258
Opération des bâtiments	-	89 844	5 170
Communications	23 000	17 095	208 574
Déplacements	6 000	4 360	7 458
Perfectionnement professionnel	1 000	91 240	19 929
Amortissement des immobilisations corporelles	-	16 587	15 155
Total des charges d'administration	1 624 908	1 891 915	1 602 772
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	11 291 204	12 804 480	11 456 411
Avantages sociaux pour les enseignants	617 873	817 579	551 671
Salaires pour le personnel de soutien	1 848 219	2 584 206	2 982 168
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	443 334	442 473	445 327
Soutien à l'apprentissage	760 868	500 187	480 810
Fournitures et services	516 010	855 615	802 998
Meubles et équipements non capitalisables	626 468	134 440	213 855
Communications	221 860	269 268	212 663
Déplacements	306 300	426 665	319 204
Perfectionnement professionnel	1 443 810	869 258	412 558
Charges reliées aux étudiants	28 200	362 814	220 191
Amortissement des immobilisations corporelles	77 751	536 302	423 444
Total des charges d'enseignement	18 181 897	20 603 287	18 521 300

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
	\$	\$	\$
Opérations et entretien			
	(note 16)		
Salaires	1 220 173	1 215 503	822 163
Avantages sociaux	196 981	191 635	142 158
Fournitures et services	3 316	34 829	9 821
Meubles et équipements non capitalisables	7 176	19 725	22 400
Opération des bâtiments	1 846 207	2 110 670	1 804 236
Communications	3 903	4 528	4 968
Déplacements	1 444	12 586	8 103
Perfectionnement professionnel	-	1 854	1 787
Amortissement des immobilisations corporelles	1 042 149	1 368 783	1 152 562
Total des charges d'opérations et entretien	4 321 349	4 960 113	3 968 198
Transport			
Salaires	353 992	148 574	152 498
Avantages sociaux	66 093	42 641	33 856
Fournitures et services	95 428	91 316	74 907
Meubles et équipements non capitalisables	34 304	50 093	41 096
Opération des bâtiments	3 357	7 400	3 422
Communications	7 599	5 625	10 533
Déplacements	5 107	343	301
Services contractuels pour le transport	3 077 249	2 959 266	2 631 816
Amortissement des immobilisations corporelles	131 923	76 547	57 530
Total des charges de transport	3 775 052	3 381 805	3 005 959
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	44 132	50 827	52 836
Frais pour le transport	1 500	6 847	13 385
Autres	-	1 200	1 200
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	45 632	58 874	67 421
Fonds générés par les écoles			
Charges des fonds générés par les écoles	393 904	297 572	348 901
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	393 904	297 572	348 901

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
	\$	\$	\$
	(note 16)		
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux			
Administration	629 248	561 549	121 462
Enseignants	210 088	245 522	10 183
Personnel de soutien	296 426	336 650	374 539
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	-	7 245	9 276
Fournitures et services	38 000	179 106	94 421
Meubles et équipements non capitalisables	2 500	192	4 254
Opération des bâtiments	34 274	32 212	34 837
Communications	28 000	37 873	51 706
Déplacements	11 250	19 747	21 994
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	-	34 307	44 348
Charges reliées aux étudiants	189 500	985	3 847
Services contractuels pour le transport et allocations	17 500	642	1 825
Total des charges pour les services complémentaires	1 456 786	1 456 030	772 692
Services externes			
Salaires et avantages sociaux			
Enseignants	210 088	189 869	279 831
Personnel de soutien	-	42 334	59 087
Opération des bâtiments	-	-	5 168
Déplacements	500	-	-
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	1 000	-	-
Total des charges pour les services externes	211 588	232 203	344 086
Autres			
Intérêts et frais bancaires	28 000	29 653	32 288
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles et dette			
Autres	-	44 429	98 048
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	38 606	-
Total des autres charges	28 000	112 688	130 336
Total des charges pour l'exercice	30 461 258	33 410 412	29 227 689

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles
de l'exercice clos le 31 août 2012

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Équipements informatiques et audiovisuels	Logiciels	Constructions en cours	31 août 2012	31 août 2011
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles - au coût												
Solde au 1er septembre	747,580	1,423,316	52,434,223	1,502,278	827,919	80,561	4,444,990	3,145,542	-	2,480,932	67,087,341	60,721,152
Acquisitions	-	-	11,011,863	1,376,348	248,955	-	356,633	343,868	43,242	153,313	13,534,222	6,392,589
Cession	-	-	-	(202,759)	-	-	(2,212,857)	(1,701,398)	-	-	(4,117,014)	(26,400)
Transferts	-	-	-	2,464,349	-	-	16,583	-	-	(2,480,932)	-	-
Solde au 31 août	747,580	1,423,316	63,446,086	5,140,216	1,076,874	80,561	2,605,349	1,788,012	43,242	153,313	76,504,549	67,087,341
Immobilisations corporelles - amortissement												
Solde au 1er septembre	-	945,680	16,353,255	408,340	422,482	65,316	3,472,711	2,275,055	-	-	23,942,839	22,320,548
Amortissement de l'exercice	-	54,247	1,108,937	220,058	68,925	7,623	231,338	305,742	1,349	-	1,998,219	1,648,691
Cession	-	-	-	(202,759)	-	-	(2,212,857)	(1,662,792)	-	-	(4,078,408)	(26,400)
Solde au 31 août	-	999,927	17,462,192	425,639	491,407	72,939	1,491,192	918,005	1,349	-	21,862,650	23,942,839
Valeur comptable nette												
Solde au 1er septembre	747,580	477,636	36,080,968	1,093,938	405,437	15,245	972,279	870,487	-	2,480,932	43,144,502	38,400,604
Solde au 31 août	747,580	423,389	45,983,894	4,714,577	585,467	7,622	1,114,157	870,007	41,893	153,313	54,641,899	43,144,502
Variation de la valeur comptable nette	-	(54,247)	9,902,926	3,620,639	180,030	(7,623)	141,878	(480)	41,893	(2,327,619)	11,497,397	4,743,898
Cession												
Coût historique	-	-	-	-	-	-	-	86,228	-	-	86,228	26,400
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-	-	47,622	-	-	47,622	26,400
Coût net	-	-	-	-	-	-	-	38,606	-	-	38,606	-
Produit de la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,500
(Perte) gain à la cession	-	-	-	-	-	-	-	(38,606)	-	-	(38,606)	6,500
Valeur comptable nette des actifs donnés en garantis pour la dette	-	-	-	-	268,583	-	-	736,547	-	-	1,005,130	1,007,652

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice
clos le 31 août 2012

	2012	2011
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	1 998 219	1 648 691
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	38 606	(6 500)
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	2 036 825	1 642 191

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement
de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012	2011
		\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(679 371)	408 656
Diminution des paiements de transfert perçus en trop	-	(176 923)
Augmentation de l'emprunt temporaire	-	503 934
Augmentation des créditeurs et charges à payer	567 040	312 426
Augmentation des avantages sociaux futurs	99 100	60 100
Augmentation (diminution) des revenus reportés	2 537 772	(821 479)
Augmentation des charges payées d'avance	(234 013)	(26 834)
Total de la variation nette des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	2 290 528	259 880